



Saint-Antoine-sur-Richelieu

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 2024-07 ET 2009-005-011

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, à la séance ordinaire du 5 novembre 2024, que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a adopté le règlement suivant :

« Règlement n° 2024-07 relatif à l'occupation du domaine public de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu »

« Règlement n° 2009-005-011 modifiant le règlement de permis et certificats n° 2009-005 quant aux définitions et aux amendes d'abattage d'arbres »

Que toute personne intéressée peut en prendre connaissance, au bureau municipal au 1060, rue du Moulin-Payet, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au jeudi ou sur le site internet de la Municipalité dans la section des publications / règlements.

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu ce 6^e jour de novembre 2024.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Cynthia Bossé", is written over a horizontal line. The signature is stylized and loops around the line.

Cynthia Bossé
Directrice générale et greffière-trésorière